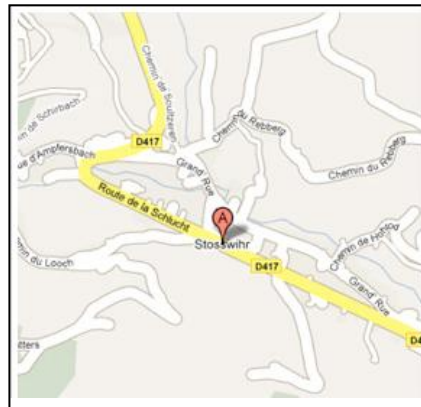


ETE 2021

STOSSWIHR – HAUT RHIN
6/ 12 ans

SEJOUR SPORTS SENSATIONS
On trotte en Montagne
Réf. 057 010 001

VPT « Grand Est »
AGREMENTS
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports
CGOL/LFEEP : AG.075.95.0063 – CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930



Centre de Vacances « La Roche »
Huttelbach
68140 STOSSWIHR
Téléphone : 03 89 77 02 30

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers inscrits en RENDEZ-VOUS SUR PLACE sont attendus

- ⇒ Le 1^{er} jour vers 17 heures, et seront repris
- ⇒ Le dernier jour vers 13 heures

TRANSPORT

En car ou en train selon effectifs au départ de

Lorraine : Epinal, Metz, Nancy.

Alsace : Colmar, Mulhouse, Strasbourg

Champagne Ardenne : Châlons, Charleville, Reims, St Dizier, Vitry le Francois, Troyes.

1^{er} ET DERNIER REPAS SERVIS

Premier repas servi : dîner du 1^{er} jour

Dernier repas servi : petit déjeuner ou déjeuner (panier repas) du dernier jour.

SITE

Au fond de la vallée de Munster en Alsace, vous allez vivre des aventures inoubliables avec vos copains dans un environnement de pleine nature.

Au cœur du parc naturel régional des ballons des Vosges et dominant la vallée de Munster, le centre « la Roche » se situe à 500 m d'altitude dans un cadre de verdure. 3 bâtiments spacieux, fonctionnels et sécurisés avec chambres de 4 à 8 lits tout confort avec sanitaires intégrés. 4 salles d'activités et détente, salle de spectacle. Aires de jeux, de tirs à l'arc et plateau sportif.

ACTIVITES

Une colonie de vacances où l'enfant peut jouer et s'amuser...

Equitation : 3 séances d'initiation à la promenade avec des poneys et des chevaux.

Soins, alimentation, suivi quotidien des poneys et des chevaux tout au long de la semaine

Activités en forêt : land' art, ateliers de mandala, jardins japonais. Constructions de cabanes. Pique-nique et randonnées pédestres. Sensibilisations à la faune et à la flore.

Activités manuelles et d'expression telles que la peinture, le bricolage, la construction de cerf volant...

Jeux de plein air, de coopération et d'initiation sportive, jeux de pistes et journée à thème.

Baignade en piscine ou dans un lac aménagé à Munster.

ORGANISATION DU SEJOUR

Par la pratique des activités prévues, les animateurs favoriseront pour chaque enfant : la prise de responsabilités, l'apprentissage de l'autonomie en fonction de ses possibilités, le plaisir, la découverte du milieu naturel et des traditions locales. Ils s'efforceront d'organiser la vie quotidienne afin qu'elle permette de respecter les besoins de chaque enfant : sommeil - alimentation - hygiène.

La nature du séjour, nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (walkman, bijoux ...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables.

Nous pensons qu'il est indispensable que chacun prenne en charge les différents aspects de la vie collective. Celle-ci exige le respect du matériel et des personnes, ainsi qu'une bonne hygiène.

L'équipe d'animation sera ouverte à toute proposition et aidera à faire vivre aux jeunes une expérience de vie collective riche, avec le souci permanent de la sécurité.

Les activités seront autant d'occasions de prise d'initiative. Des possibilités de « quartier libre » seront offertes, mais dans des conditions précises définies en commun que chacun s'engagera à respecter : cadre géographique, fréquence, durée, mesures de sécurité.

Vous comprendrez également que nous ne saurions accepter, dans le groupe, la présence d'un jeune refusant les règles établies, ou refusant toutes les activités proposées, ou dont l'attitude serait de nature à mettre en péril sa sécurité ou celle de ses camarades, ou encore, qui ne respecterait pas les biens matériels de l'association. Une décision de renvoi pourrait être prise à l'encontre d'un tel jeune, frais de retour à la charge de sa famille.

Ceci dit, nous sommes convaincus que chaque jeune a le désir de réussir ses vacances. En ce qui nous concerne, nous mettrons tout en œuvre pour l'aider à y parvenir...

FORMALITES OBLIGATOIRES :

Certificat médical pour la pratique des activités sportives + test d'aisance aquatique pour l'activité nautique

• POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT :

Nous mettons en place un blog : www.ondonedesnouvelles.com

1. Suivez le guide....

Le code vous sera confirmé sur la convocation départ

Attention ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER LE SEJOUR

- **Trousseau de séjour / trousseau spécifique :**
IMPORTANT : tout le linge doit être marqué au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue).
Merci d'éviter les vêtements de valeur.
Pour compléter le trousseau habituel, nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :
nécessaires pour la baignade et la protection du soleil : crème, casquette et après-soleil.
- **Argent de poche :** A discrétion de la famille. Les jeunes ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins une base maximale de 10 euros par semaine semble correcte. Placer la somme dans l'enveloppe spéciale qui vous sera transmise avant le départ . Sur place, l'équipe prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.
- **Santé :** La fiche de renseignements médicaux et individuels doit être complétée avec précision. Elle est obligatoire. N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles. L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé pour que le jeune puisse poursuivre son traitement. Fournir impérativement l'attestation de sécurité sociale ou de la CMU
- **Utilisation du téléphone mobile :** Le téléphone mobile est un outil de communication de plus en plus utilisé par les jeunes, y compris en centre de vacances. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.
- **Objet de valeur :** Le centre ne peut être tenu pour responsable de la disparition d'objets personnels non indispensables : vêtements de marque, bijoux, lecteurs MP3, appareil photo numérique, téléphone mobile.....

Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable, Ipod,... ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur (-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour.

L'assurance ne peut intervenir après la fin du séjour. Nous vous rappelons que les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones mobiles), bijoux, espèces ne sont pas garantis par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avant le départ A NOUS RETOURNER OBLIGATOIREMENT (FOL-PEP MOSELLE – 1 rue du Pré Chaudron – 57070 METZ)

- Une copie de la fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention)
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)
- Copie de l'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques (cf document joint)

A remettre au départ

- L'original de la fiche de renseignements médicaux et individuels complétée et signée (attention cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir avec attention)
- La photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à glisser dans la fiche sanitaire de liaison)
- Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques (cf document joint)
- L'enveloppe argent de poche
- Toute correspondance utile au directeur

A mettre dans la valise

- La fiche de trousseau

**L'ABSENCE DE L'UN DE CES DOCUMENTS NOUS VERRA DANS L'OBLIGATION
DE REFUSER LE DEPART DU JEUNE**



Attestation d'aptitude

préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques dans les accueils collectifs de mineurs.

À REMETTRE : voir fiche descriptive du séjour



Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude.

Activités concernées :

- > le canoë > le kayak et activités associées > la descente de canyon > le ski nautique > la nage en eau vive
- le radeau et activités de navigation associées > le surf > la voile

LE TEST EST À EFFECTUER EN PISCINE

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : **une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.**

Je soussigné(e)

Titulaire du diplôme

N°

Certifie que, (NOM ET PRÉNOM DU MINEUR) :

Né(e) le : / /

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Épreuves effectuées avec brassières sans brassière de sécurité

EN RÉFÉRENCE AU CODE DU SPORT :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A322-64 à 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physique ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
 - pour la pratique du canoë kayak et de la nage en eau vive
 - pour la pratique de la voile par les moins de 16 ans
- Plonger et nager au moins 50 mètres
 - pour la pratique de la voile à partir de 16 ans

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur...) :

Nom et prénom : Qualification :

Établissement d'appartenance :

N° de la carte professionnel d'éducateur sportif : à

Fait le :

Signature :

Cachet :

